



JOCH le 07 Septembre 2017

Le Maire

à

Monsieur le Président du
Comité Technique Paritaire
Centre de Gestion
Rue de l'Angé
66000 PERPIGNAN

OBJET: Augmentation du temps de travail hebdomadaire du poste de Secrétariat Général.

Monsieur le Président,

Je tenais à vous informer par la présente que sur ma proposition le Conseil Municipal lors de la séance du 04 Septembre a décidé d'augmenter la durée hebdomadaire du poste de 'secrétariat général et de le passer à temps complet soit 35/35ème.

En effet la population a doublé ses dernières années, et dépassera bientôt les trois cents habitants, la charge de travail nécessite donc un temps plein.

Le poste actuel de Rédacteur principal 1er classe 18.30/35 ème sera donc supprimé du tableau des effectifs au 31/12/2017 et un Poste de Rédacteur principal 1er classe à 35/35ème sera créé à compter du 01 Janvier 2018 comme prévu dans la délibération ci-jointe.

Madame Françoise COSTA qui occupe actuellement ce poste , et qui a accepté ce temps complet , sera donc embauchée sous ces nouvelles conditions à compter du 01 Janvier 2018.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire
JP VILLELONGUE

Mme Françoise COSTA
Rue des Planes
66500 CATLLAR

04/68/05/39/71
06/79/74/15/00

CATLLAR le 07 Septembre 2017

Monsieur le Président du
Comité Technique Paritaire
Centre de Gestion
Rue de l'Ange
66000 PERPIGNAN

**OBJET: Augmentation de mon temps de travail hebdomadaire poste de Secrétaire
Général Mairie de JOCH.**

Monsieur le Président,

Lors de sa dernière réunion le Conseil Municipal de la Commune de JOCH, dans laquelle je suis actuellement embauchée au poste du secrétariat général à 18.30/35 ème , a décidé d'augmenter mon temps de travail hebdomadaire et de le passer à temps complet soit 35/35ème à compter du 1 er Janvier 2018.

Je tenais à vous informer que j'accepte cette augmentation pour un temps complet sur la Commune de JOCH à compter du 1 ere Janvier 2018 ce qui impliquera mon départ de la Commune de ESTOHER dans laquelle je suis aussi actuellement embauchée à 17.30/35ème.

Monsieur le Maire d'ESTOHER a déjà été prévenue de vive voix et je lui adresserai mon préavis dans les prochains jours.

Je me tiens à votre disposition , et vous prie d'agréer, Monsieur le Président l'assurance de ma parfaite considération.

Françoise COSTA



**REPUBLIQUE
FRANCAISE**
Département des P.O.
Arrondissement de Prades
**COMMUNE
DE JOCH**

Siège :
66320 JOCH
☎ 04.68.05-80-08

**DATE DE LA
CONVOCAION**
29/08/2017

**Nombre de membres
en exercice : 11**
Présents : 10
Votants : 10

Pour : 10
contre : 0
Abstentions: 00
Pouvoirs : 00

OBJET :

MODIFICATION DU
TEMPS DE TRAVAIL
HEBDOMADAIRE
SECRETARIAT DE
MAIRIE;
MODIFICATION DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS

Exécutoire après
transmission en Sous-
Préfecture

REÇU LE

11 SEP. 2017

**SOUS-PRÉFECTURE
DE PRADES**

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL COMMUNE DE JOCH**
Séance du 04 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept le 04 Septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de JOCH, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur VILLELONGUE J.Pierre, Maire.

PRESENTS : VILLELONGUE J.Pierre, MAURELL Francis., SALIES Jean-Pierre, ALART Eric, BALLOT Aline, MANDRIER Sébastien , ARGENCE France, MAURELL Joseph , LEGRAND Willy, DELSENY Maryse,
Absent: Noëlle RIBERE

ALART Eric a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire évoque l'évolution de l'urbanisation dans le village et l'accroissement de la population. Notre village a largement doublé sa population et dépassera les trois cents habitants lorsque les lotissements seront terminés.

En revanche le temps de travail de la secrétaire de Mairie est le même depuis dix-sept ans.

La charge de travail augmente régulièrement, Monsieur le Maire pense qu'afin de faire face à cette masse de travail et d'offrir un service de qualité à nos administrés , un temps complet est nécessaire.

Monsieur le Maire propose donc de créer un poste à temps complet, soit 35heures hebdomadaires, pour le secrétariat de Mairie au grade de Rédacteur Principal 1er classe.

L'agent conservera la NBI et les indemnités allouées qui seront doublées pour le poste à temps complet.

Monsieur le Maire précise que si le Conseil Municipal délibère favorablement il conviendra de modifier le tableau des effectifs en supprimant le poste de rédacteur principal 1er classe 18.30/35 ème au 31/12/2017 et en créant un poste de rédacteur principal 1er classe 35/35 ème (temps complet) à compter du 01/01/2018.

Le Conseil Municipal ouï les explications de Monsieur le Maire, conscient de l'accroissement de la charge de travail du entre autre à l'évolution du village, mais aussi aux nouvelles règlementations qui induisent toujours plus de travail, **SOUHAITE** apporter un service de qualité et répondre au mieux aux attentes de ses administrés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** de créer un poste de Rédacteur Principal 1 er classe à 35/35ème à compter du 01/01/2018.
- **DIT QUE** le tableau des effectifs sera ainsi modifié

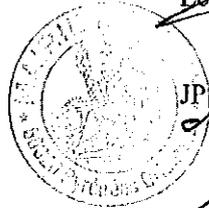
Poste	Grade	Durée Hebdo	Décision
Secrétariat Général	Rédacteur Principal 1er classe	18.30/35è	Suppression au 31/12/2017
Secrétariat Général	Rédacteur Principal 1er classe	35/35ème	Création au 01/01/2018

➤ **DIT QUE** la NBI et les indemnités seront conservées et doublées pour le poste à temps complet.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision utile pour la mise en place de cette décision et à signer tout document

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Pour extrait conforme
Le Maire:



JP VILLELONGUE

REÇU LE
11 SEP. 2017
SOUS - PREFECTURE
DE PRADES